**Infrastructures en Biologie Santé et Agronomie**

###### APPEL A PROJETS 2019

**Réseaux Nationaux des Centres de Ressources Biologiques**

**Déroulé de l’appel et de la soumission**

**Date limite de la lettre d’intention : 15 mars 2019**

*A transmettre par email à Agnès Ndiaye <**agnes.ndiaye@inra.fr**>*

*Documents 1 à 4 du dossier*

A réception de la déclaration d’éligibilité

**Date limite de soumission du dossier : 15 avril 2019**

*Par soumission électronique sur le site* [*http://www.ibisa.net/*](http://www.ibisa.net/)

*Documents à uploader sur le site : Documents 1 à 7 et annexes du dossier*

Pour tout renseignement prendre contact avec

Bruno Robert <bruno.robert@cea.fr>

Daniel Fagret <daniel.fagret@inserm.fr>

Gilles Aumont <gilles.aumont@inra.fr>

**Appel à Projets 2019 CRB**

**IBiSA**

**Centres de Ressources Biologiques**

Les Centres de ressources biologiques (CRB) et les bio-banques ont pour vocation la collecte, la gestion, la caractérisation, la conservation, l’enrichissement, la distribution et la cession des échantillons biologiques. Pour cela, ces centres mettent en œuvre des procédures, des techniques et des bases de données selon des démarche d’assurance-qualité voire de certification, qui doivent être standardisées et optimisées. Comme toutes les infrastructures de recherche labellisées par IBiSA, ces organisations doivent répondre à la charte IBiSA en annexe.

Le GIS « Infrastructures en Biologie Santé et Agronomie (IBiSA) lance un appel à projets pour l’année 2019 dont les objectifs prioritaires sont de soutenir et d'aider au développement de projets basés sur des CRB existants selon 2 axes :

* **La coordination des** **réseaux thématiques de CRB** ou entités pré-labélisées avec une valeur ajoutée au niveau national ou européen. Pour les CRB d’échantillons biologiques humains, il est recherché une articulation explicite avec les réseaux thématiques et/ou les Cohortes. Le financement pourra couvrir des coûts de coordination et d’animation y compris des systèmes d’information partagés, des projets d’optimisation des bases de données de CRB, leur interopérabilité avec les bases génomiques, phénotypiques, épidémiologiques, cliniques…, voire de certains réseaux internationaux (ex. : GBIF, BBMRI, MIRRI, …).
* **La mise en place à titre « pilote » de dispositifs et organisations permettant de répondre aux enjeux de Nagoya et de l’Accès et Partage des Avantages (APA)** pour les CRB concernés. Il s’agira en particulier de proposer des pilotes pouvant apporter des réponses pour les collections encadrées dans des CRBs ou susceptibles de les rejoindre, en matière de réglementation européenne (et éventuellement française selon l’évolution législative et réglementaire en cours). Le financement pourra alors couvrir des coûts de coordination, de systèmes d’information et de traçabilité, de maîtrise des risques juridiques.

Un **nombre limité de nouveaux CRB** peuvent profiter de cet appel à projet pour une labellisation IBiSA. Dans ce cas, le volet décrivant le CRB devra être produit au moment de la lettre d’intention. Il devra permettre d’expliciter en quoi l’entité apporte des services spécifiques aux communautés scientifiques publiques comme privées, selon des démarches qualité reconnues.

La durée des projets sera de l’ordre de 2 années à la signature de la convention d’attribution de l’aide (pour la consommation des crédits alloués). Outre le rationnel, les objectifs, le projet sera décliné sous forme de productions livrables, sur une période de deux ans. *Les cofinancements dédiés devront être explicités mais ne sont pas exigés.*

**Critères d’éligibilité**

L’appel est ouvert aux réseaux nationaux de CRB (éventuellement de CRB individuels pour une nouvelle labellisation). Les CRB concernés seront des CRB déjà labellisés par IBiSA et/ou certifiés par un norme (norme NF S96-900, adaptée aux CRB, norme ISO 9001). Les nouveaux CRB devront avoir reçu une labellisation après examen du volet à soumettre au moment de la lettre d’intention pour pouvoir faire partie d’un projet relatif à des réseaux de CRB.

**Critères de sélection**

* + Qualité des dispositifs opérés par les CRB constituant le réseau : formalisation et harmonisation des procédures d’accès aux ressources, traçabilité, site web, nombre de clients, …
	+ Qualité, originalité et importance stratégique du réseau concerné
	+ Outils dédiés au fonctionnement du réseau notamment interopérabilité des bases de données et échanges des informations, système d’information
	+ Appartenance à un réseau thématique ou européen
	+ Participation ou adossement à des projets financés par les Investissements d’Avenir, ou une infrastructure nationale et/ou européenne indiquant une ouverture à une communauté scientifique large.
	+ Certification

**Evaluation**

Les projets de réseaux nationaux seront évalués par le conseil scientifique d’IBiSA, sur la base d’expertises externes et si possible d’audition et visites.

**Financements**

Le financement des projets retenus sera de 50 k€ à 200 K€ pour deux années. Les crédits seront dévolus à des dépenses de fonctionnement, de matériel, de prestations de service, et/ou de personnel (uniquement CDD sur projet), en fonction des productions livrables. Le co-financement par le PIA sont acceptés sous réserve d’un accord écrit du coordinateur du projet PIA concerné, certifiant qu’il ne s’agit pas d’un double financement et que le projet est conforme aux orientations décidées par les comités de tutelles de ces projets.

**Liste des documents constituants**

**le dossier de demande de financement**

**Document 1** Présentation du responsable du projet et du CRB

**Document 2** Eligibilité

**Document 3** Résumé du projet

**Document 4** Production scientifique et technique

**Document 5** Présentation détaillée du projet

**Document 6** Ressources nécessaires au projet et sources de financement (à supprimer)

**Document 7** Document d’engagement

**Annexes** Personnels, CV, …

**Document 1**

**Présentation du responsable du projet**

Sélectionner un domaine : Santé - Agronomie - Microorganismes

Titre du projet :

Responsable du projet

Nom, Prénom du responsable du projet :

Fonction :

Affiliation :

Adresse complète :

Tél :

Fax :

Courriel:

Centres de Ressources Biologiques affiliés au réseau:

Nom, Prénom du responsable du réseau (ou du CRB) (si différent du responsable du projet)

Fonction :

Affiliation:

Adresse complète :

Tél :

Fax :

Courriel :

Joindre en annexes les *Curriculum vitae* du responsable du projet et, le cas échéant du responsable du réseau (ou du CRB)

(2 pages maximum par CV).

### Document 2

**Eligibilité**

1 : Le réseau national a-t-il déjà bénéficié d’un financement IBiSA ?

Oui Non

Si oui, année et montant de la subvention :

2 : Le réseau est-il adossé à une Infrastructure nationale du Programme « Investissements d’Avenir » ?

Biobanques Oui Non

CRB-Anim Oui Non

Autre :

3 : Le réseau a-t-il reçu un financement direct dans le cadre du Programme « Investissements d’Avenir »

Oui Non

Si oui, rattachement (nom du PIA) et montant de la subvention :

*Fournir un courrier du responsable du projet PIA certifiant que le projet proposé n’est pas déjà financé par le PIA et qu’il n’est pas orthogonal avec les orientations décidées par le comité des tutelles du projet PIA.*

**ELIGIBILITE**

**Si le réseau ou le CRB n’est pas reconnu par IBiSA (ou adossé à une Infrastructure nationale)**

Arial 10, interligne 1

**Pour les réseaux**

Gouvernance du réseau :

Décrire les comités, leur fréquence de réunion et fournir des documents illustratifs (OdJ, rapports, etc…)

Le site web centralisé ou le portail

Description des nœuds

*A répéter autant de fois que nœuds dans le réseau*

Intitulé du CRB, responsable, localisation du CRB

Liens avec des cohortes (citer les cohortes)

Nature des échantillons et type de préservation, volume des échantillons stockés, volume des échanges

Certification et démarche qualité (Oui/non, si oui laquelle)

**Pour les nouveaux CRB demandant une labellisation IBiSA**

(Veuillez justifier les critères d’éligibilité listés en annexe)

Gouvernance du CRB :

Décrire les comités, leur fréquence de réunion et fournir des documents illustratifs (OdJ, rapports, etc…)

Le site web centralisé o le portail

Rationnel scientifique et technologique

Positionnement national et européen, logique, contexte, liens aux autres infrastructures, …

Nature des échantillons : description de la nature et volume

Personnel

Nombre de personnels en poste et en ETP, Permanents (donner le corps et la tutelle) et CDD

Communautés servies et services

Type d’utilisateur et fréquence (sur la base d’un indicateur pertinent, indiquer l’indicateur)

Technologie développée : méthode, équipement, caractérisation des échantillons, préservation

Démarche qualité engagée et avérée (certification)

Formations prodiguées spécifiques

Système d’information développé, lien avec des entrepôts de données, systèmes de référencement, …

Les 5 projets les plus significatifs des 4 dernières années

5 lignes maximum par projet hors liste des productions permises par le projet, mentionnant le commanditaire ou le client-utilisateur, les dates de réalisation, le « rationnel », les sorties du projet (publication, partenariat, valorisation, formation, …).

La liste des productions les plus significatives dans les 4 dernières années.

Il peut s’agir de productions où les personnels sont co-auteur, ou cités dans les remerciements, ou des publications dont les porteurs considèrent que l’apport du dispositif est majeur.

Les publications, brevets, données

Les bases de données et data-papers,

Les formations prodiguées (notamment le nombre de thèse)

Les réalisations avec le secteur public ou privé (Démonstrations, partenariat, prototype, …)

**Document 3**

##### Résumé du projet

*(1 page maximum, Arial 10, interligne 1)*

### Document 4

##### Production scientifique et technique

**Liste des 10 principales publications et brevets en lien avec le réseau de CRB**

(Nb pour les CRB cette liste a dû être fournie pour la labellisation)

**Document 5**

# Présentation détaillée du projet pour l’AAP 2019

*A rédiger en anglais (Arial 10, interligne 10)  pour expertise par des chercheurs étrangers*

**Titre :**

**Responsable du projet** :

**Pour la constitution de réseau thématique et leur labellisation s’ils ne sont pas déjà reconnus par IBiSA**

* Description du réseau, cohérence de l’ensemble, gouvernance, mise en place de procédures communes, centralisation des données, site constituant le réseau : site spécifique ou inclus dans un CRB généraliste. (3 pages maximum)
* Description du budget du réseau (source de financement : contribution des organismes, des sources de financement nationales, locales, facturation, etc.) (2 pages maximum)
* Description de l’ouverture du réseau, description du nombre de prestations réalisées et la répartition des utilisateurs (local, régional, national, international). (2 pages maximum)
* Description des projets les plus significatifs réalisés ou en cours de réalisation. (5 pages au maximum). Pour chaque projet, le mode de financement (contrat ANR, européen), les publications issues du projet. (3 pages maximum)
* Organigramme complet (en annexe) précisant les noms, grade, appartenance, fonction, pourcentage du temps consacré au réseau.

Projet (5 pages maximum)

* Rationnel, contexte et enjeux
* Description
* Jalons et livrables

Ressources nécessaires au projet et sources de financement

* Le coût global du projet
* Description des coûts en fonction des productions livrables
* Les ressources propres, les autres financements éventuellement obtenus (ANR, projet européen…) et leurs durées ; joindre un tableau récapitulatif des financements obtenus
* Les financements demandés et leurs durées
* Les besoins en équipements, consommables et personnels, en les justifiant

**Document 7**

**Document d’engagement**

Les soussignés : responsable du projet, responsable du réseau du CRB et personne habilitée à engager l’organisme, déclarent avoir pris connaissance de l’ensemble du document et donnent leur accord pour leur participation à ce projet dans les conditions décrites de répartition des tâches et de financement demandé.

Titre du projet :

Aide financière demandée :

* coût total :
* répartition entre organismes :

**Signatures** (Daté, signé)

Responsable du projet

Nom, prénom

Affiliation

Responsable du CRB ou du réseau

Nom, prénom

Affiliation

Représentant légal

Nom, prénom

Titre

Affiliation

Adresse

Téléphone

Télécopie

Courriel

**ANNEXE 1: Personnels impliqués dans le projet**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Prénom et nom | Statut(titulaire, CDD….) | Coordonnées et email actif | Fonction | ETP dédié au projet | Employeurs (et sources de financements pour les CDDs) |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**Annexe : Critère IBiSA de labellisation d’un CRB/biobanque**

***Importance stratégique*** : Un CRB réunit des collections dont l’intérêt est reconnu par différents acteurs qui le considèrent comme une plate-forme commune. La constitution d’une collection peut être motivée par un ou des projets scientifiques de haut niveau qui ont été reconnus par un organisme de recherche ou contractualisés par une agence (ANR, INCa, ANRS…). Le CRB peut également contenir des collections historiques, soit patrimoniales (collections dont la composition exceptionnelle justifie leur pérennité ou dont le maintien revêt une importance économique stratégique), soit des collections constituées par la succession de projets scientifiques autour d’une même thématique ou d’une même activité.

***Gouvernance***: Un organisme responsable du CRB et un responsable scientifique sont identifiés :

- L’organisme responsable du CRB dispose des ressources humaines et financières nécessaires aux activités d’enrichissement, de collecte, de stockage, de caractérisation et de distribution des collections. Un CRB peut fonctionner en réseau qui associe contractuellement plusieurs sites satisfaisant aux critères d’agrément définis par IBiSA. Dans le cas d’un réseau, une convention est établie entre ces différents partenaires. La convention établit les règles de fonctionnement des CRB, les relations entre les différents intervenants (du prélèvement ou collecte, à l’utilisation des ressources biologiques et des données associées), les conditions d’accès aux collections et aux données associées et les conditions d’exploitation des travaux scientifiques qui s’appuient sur ces collections.

- Le responsable scientifique est chargé de l’animation du CRB ou du réseau. Il est désigné par l’organisme responsable sur proposition du conseil scientifique du CRB ou du réseau, ou comité de pilotage, composé des responsables des collections. Ce conseil, ou comité, définit les priorités d’accès aux collections, évalue les demandes, s’assure de la mise en œuvre des procédures d’assurance-qualité et promeut les évolutions scientifiques et technologiques du CRB ou du réseau. Il peut faire appel à des experts extérieurs.

***Assurance-qualité*** : Le CRB est engagé dans une démarche d’assurance-qualité. Il assure la traçabilité des échantillons et des données associées ; dispose de procédures de quantification du matériel biologique et des produits dérivés ; et met en place un management et des procédures qui permettent une certification. Le CRB participe aux groupes de travail, nationaux et européens qui visent à améliorer les processus d’assurance-qualité et de traçabilité des échantillons, des produits dérivés et des données associées.

***Système d’information***: Le CRB dispose d’un système d’information sécurisé. L’interopérabilité des bases de données permet de faciliter les échanges avec d’autres bases, notamment génomique ou -dans le domaine de la santé- épidémiologique, et l’intégration du CRB à un réseau national, européen ou international.

***Ouverture*** : Le CRB ou le réseau de CRB rend accessible les collections aux équipes de recherche externes, privées ou publiques, ou à des acteurs industriels, dans le respect de la réglementation, et, le cas échéant, des règles éthiques en vigueur. L’accès aux échantillons est conditionné à l’examen de la demande par le comité scientifique ou le comité de pilotage du CRB ou du réseau. Selon les cas, l’accès est régi dans le cadre d’un contrat de collaboration qui fixe les responsabilités et les conditions financières et de propriété intellectuelle. Le CRB ou le réseau dispose d’un catalogue des collections, qui présente les conditions et les modalités d’accès et les tarifs.

***Activité***: Le CRB a une activité minimum et mesurable d’enrichissement, de collecte, de stockage, de caractérisation et de distribution d’échantillons et de produits dérivés. Le centre présente la quotité de tout ou partie de cette activité dévolue à des équipes externes, ainsi que la liste des publications, des brevets et des contrats de collaboration issus de cette activité. Dans le cas des collections patrimoniales, des indicateurs spécifiques sont mis en place.